

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

CERTIFICATION DES REVENUS EXTERNES GENERES PAR LE
CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN POUR LA VALORISATION
DES DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE (CEA-
VALOPRO)

Période allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

FINANCEMENT : AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT (AFD) – CREDIT AFD N°CCI
167901 T

CENTRE D'EXCELLENCE AFRCIAIN POUR LA VALORISATION DES DECHETS EN PRODUITS A
HAUTE VALEUR AJOUTEE
(CEA VALOPRO)

Version Définitive

Février 2025



SOMMAIRE

LETRE D'OPINION DE L'AUDITEUR SUR LES REVENUS EXTERNES GENERES PAR LE CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN POUR LA VALORISATION DES DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE (CEA-VALOPRO).....	3
Période allant du 1^{er} Janvier 2024 au 31 décembre 2024	3
1. Objet de la mission.....	3
2. Eléments retenus	3
3. Responsabilité de la Coordination du CEA-VALOPRO	4
4. Responsabilité de l'auditeur.....	4
5. Niveau d'assurance	4
6. Travaux effectués.....	5
7. Conclusion	5
ANNEXE : Tableau des Revenus Générés déclarés par le Projet.....	7

A

**Monsieur le Coordonnateur du Centre d'Excellence Africain pour la Valorisation des Déchets en Produits à Haute Valeur Ajoutée
CEA-VALOPRO**

Téléphone : +225 07 07 80 05 19

BP 1093 Yamoussoukro – Côte d'Ivoire

**LETTRE D'OPINION DE L'AUDITEUR SUR LES REVENUS EXTERNES GENERES
PAR LE CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN POUR LA VALORISATION DES
DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE (CEA-VALOPRO)**

Période allant du 1^{er} Janvier 2024 au 31 décembre 2024

Monsieur le Coordonnateur,

Dans le cadre de notre mission d'audit des comptes du Projet CEA-VALOPRO, nous avons réalisé une mission de certification visant à fournir une assurance limitée sur le document portant déclaration des revenus externes générés par le projet sur la période allant du 1^{er} Janvier 2024 au 31 décembre 2024 et établi dans le cadre de la mise en œuvre du Projet financé par le Crédit **AFD n°CCI 167901 T**.

1. Objet de la mission

Notre mission a consisté à vérifier et certifier les revenus générés par l'Institution conformément aux directives et orientations de l'Agence Française de Développement (AFD). Ces revenus concernent l'ensemble des activités menées par le **Centre d'Excellence Africain pour la Valorisation des Déchets en Produits à haute Valeur ajoutée (CEA-VALOPRO)** et permettant de générer des revenus.

2. Eléments retenus

Les éléments considérés par le CEA-VALOPRO pour évaluer les revenus externes générés à déclarer comprennent :

- Les frais de scolarité des étudiants (nationaux et internationaux) encaissés au cours de la période sous revue ;
- Les frais d'inscription des étudiants (nationaux et internationaux) encaissés au cours de la période sous revue ;
- Les fonds ou subsides encaissés de la période et issus des conventions signées avec d'autres partenaires. Au cours de l'année sous revue, il n'y a pas eu de signature de nouvelles conventions. Seuls les fonds issus de la Convention Mobilité intra africaine ont été encaissés.

3. Responsabilité de la Coordination du CEA-VALOPRO

Les reporting périodiques et le tableau (joint en annexe) ont été préparés par la Coordination du CEA VALOPRO, qui est responsable de la collecte et de la préparation des éléments considérés conformément aux critères ou méthodes retenus avec l'Agence Française de Développement (AFD) pour déterminer le caractère approprié de l'information aux fins de communication dans le rapport et les tableaux en annexe. La Coordination est en outre responsable de la bonne tenue des dossiers et du maintien d'un contrôle interne approprié qui sont conçus pour étayer le processus de présentation de l'information.

4. Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de nos procédures de contrôles :

- à attester que les informations financières requises sont présentées dans les reportings soumis à l'Agence Française de Développement (AFD) à travers l'Agence Universitaire Africaine (AUA) ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication ;
- à exprimer une conclusion fournissant une assurance limitée sur le fait que les informations financières sur les revenus générés, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux « éléments considérés ».

Nous avons réalisé notre mission de certification limitée conformément à la Norme internationale relative aux missions de certification (« ISAE ») 3000, Assurance Engagements other than Audits or Reviews of Historical Financial Information (*norme internationale visant les missions de certification autres que les missions d'audits ou d'examen d'informations financières historiques*).

Cette norme requiert d'observer les règles de déontologie professionnelles, de planifier et réaliser le contrôle limité conformément au principe de matérialité (*caractère essentiel*) afin que nous puissions identifier les erreurs significatives dans la mise en œuvre des obligations, même si ce n'est pas avec le même degré d'assurance que pour un audit. Un contrôle limité se compose principalement d'une collecte d'informations auprès du personnel de la structure et de l'appréciation de la pertinence dans les circonstances de l'utilisation par la direction des éléments et critères applicables et de procédures de contrôle analytique portant sur les données financières des comptes. Le choix des procédures de contrôle relève de notre jugement professionnel.

5. Niveau d'assurance

Nos procédures ont été conçues pour obtenir un niveau d'assurance limité sur lequel fonder nos conclusions.

Les procédures d'examen limité mises en œuvre ne comprennent pas tous les contrôles requis dans le cadre d'une mission d'audit pouvant nous permettre d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs. Par conséquent, nous n'exprimons pas un niveau d'assurance raisonnable.

Même si nous avons pris en compte l'efficacité des contrôles internes exercés par la Coordination du CEA Valopro pour établir la nature et l'étendue de nos procédures, notre mission de certification ne visait pas à fournir une assurance sur les contrôles internes et, par conséquent, nous ne formulons pas de conclusions à cet égard.

6. Travaux effectués

Dans le cadre de notre contrôle limité, nous avons notamment effectué les procédures de contrôle suivantes (*compte tenu des circonstances de la mission*) :

- Consultation et examen critique du rapport ou reporting soumis au Bailleur ;
- Consultation des documents de travail et examen des rapports d'audit interne ;
- Obtention de déclarations selon lesquelles les mesures fixées dans les rapports antérieurs ont été mises en œuvre (*s'il y a lieu*) ;
- demandes d'informations auprès de la Coordination (auprès des personnes responsables des questions financières et comptables) sur les hypothèses clés et sur les éléments probants à l'appui des hypothèses ;
- Obtention des relevés bancaires concernés du CEA-VALOPRO (*sur lesquels sont versés ou virés les frais de scolarité et d'inscription des étudiants*) sur la période sous revue ;
- Obtention des conventions signées par le CEA-VALOPRO avec d'autres partenaires ;
- Validation de l'exactitude des calculs effectués (*choix d'éléments considérés*) conformément aux exigences du Bailleur ;
- Vérification de la concordance des montants déterminés avec ceux figurant dans le rapport/reporting soumis au Bailleur.

Ensuite, nous avons examiné si les recettes/revenus qui devraient être imputées aux activités de formation initiale et formation continue, notamment les subventions et ressources reçues éventuellement d'autres bailleurs de fonds, les recettes générées par les activités liées aux formations ont bien été attribuées à ces dernières et déclarées dans le rapport financier final.

7. Conclusion

Sur la base des procédures mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause le montant des revenus externes générés par le CEA-VALOPRO et déterminé sur la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, tel qu'indiqué dans l'Annexe ci-jointe portant sur le montant des revenus externes créés par le CEA-VALOPRO et logé dans un compte bancaire particulier, conformément aux directives de l'Agence Française de Développement.

Ainsi, le montant des revenus externes générés par le projet CEA-VALOPRO et validés par nos soins s'élève à **FCFA 221 483 287.**

Ce montant est composé du montant total des revenus générés :

- issus des frais d'inscription et d'écologie d'un montant total de **FCFA 70 714 063** et logé dans le compte bancaire **CI092 01001 005277870003 01 BNI** ;
- issus de la convention Mobilité intra africaine (**commission de l'Union Européenne RESING/UE**) d'un montant de **FCFA 150 769 224**, logé dans le compte bancaire **CI059 04038 120231906008 05.**

Nous nous tenons à votre disposition pour vous fournir les informations complémentaires que vous souhaiteriez obtenir et vous prions d'agréer, Monsieur le Coordonnateur, l'expression de nos sentiments dévoués.

Fait à Abidjan, le 06 Février 2025

POUR LE GROUPEMENT CE2C/PANAUDIT



CE2C
Cabinet d'Expertise Comptable & de Conseils
20 BP 1167 Abidjan 20
Tél : 27 22 46 78 08
Cel : 07 57 49 10 81
E-mail: infosproce2c@gmail.com

KONDRO Oura
Expert-Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes
Associé-Gérant CE2C

**ANNEXE : Tableau des Revenus
Générés déclarés par le Projet**

REVENUS GENERES ISSUS DES FRAIS D'INSCRIPTION ET D'ECOLAGE

	MONTANT (EURO)	MONTANT ORIGINAL FCFA	TYPE DE SOURCE	SOURCE	DATE DE RECEPTION	COORDONNEES BANCAIRES	REGION	DESTINATION DES FONDS
	256	168 000	International	Frais d'inscription et écolage des étudiants en Masters 2	15/04/2024	CI092 01001 005277870003 01	AFRIQUE	Fonds reçus des frais d'inscription en masters 2
	3 110	2 040 000	International	Frais écolage des étudiants en Masters 2	15/04/2024	CI092 01001 005277870003 01	AFRIQUE	Fonds reçus des frais d'écolage d'étudiants en masters 2
	3 628	2 380 000	International	Frais écolage des étudiants en Masters 1	15/04/2024	CI092 01001 005277870003 01	AFRIQUE	Fonds reçus des frais d'écolage d'étudiants en masters 1
	299	196 000	International	Frais d'inscription et écolage des étudiants en Masters 1	15/04/2024	CI092 01001 005277870003 01	AFRIQUE	Fonds reçus des frais d'inscription en masters 1
	256	168 000	International	Frais d'inscription et écolage des étudiants en Masters 2	16/04/2024	CI092 01001 005277870003 01	AFRIQUE	Fonds reçus des frais d'inscription en masters 2
	3 110	2 040 000	International	Frais écolage des étudiants en Masters 2	16/04/2024	CI092 01001 005277870003 01	AFRIQUE	Fonds reçus des frais d'écolage d'étudiants en masters 2
	256	168 000	International	Frais d'inscription et écolage des étudiants en Masters 2	16/04/2024	CI092 01001 005277870003 01	AFRIQUE	Fonds reçus des frais d'inscription en masters 2
	3 110	2 040 000	International	Frais écolage des étudiants en Masters 2	16/04/2024	CI092 01001 005277870003 01	AFRIQUE	Fonds reçus des frais d'écolage d'étudiants en masters 2

	3 628	2 380 000	International	Frais écolage des étudiants en Masters 1	16/04/2024	CI092 01001 005277870003 01	AFRIQUE	Fonds reçus des frais d'écolage d'étudiants en masters 1
	299	196 000	International	Frais d'inscription et écolage des étudiants en Masters 1	16/04/2024	CI092 01001 005277870003 01	AFRIQUE	Fonds reçus des frais d'inscription en masters 1
	3 628	2 380 000	International	Frais écolage des étudiants en Masters 1	16/04/2024	CI092 01001 005277870003 01	AFRIQUE	Fonds reçus des frais d'écolage d'étudiants en masters 1
	299	196 000	International	Frais d'inscription et écolage des étudiants en Masters 1	16/04/2024	CI092 01001 005277870003 01	AFRIQUE	Fonds reçus des frais d'inscription en masters 1
	7 293	4 784 000	International	Frais écolage des étudiants en Masters 1 &2	28/05/2024	CI092 01001 005277870003 01	AFRIQUE	Fonds reçus des frais d'inscription et d'écolage d'étudiants en masters 1 &2
	7 293	4 784 000	International	Frais écolage des étudiants en Masters 1& 2	29/05/2024	CI092 01001 005277870003 01	AFRIQUE	Fonds reçus des frais d'inscription des étudiants en masters 1&2
	7 293	4 784 000	International	Frais écolage des étudiants en Masters 1& 2	19/06/2024	CI092 01001 005277870003 01	AFRIQUE	Fonds reçus des frais d'inscription des étudiants en masters 1&2
	367	240 600	National	Frais concours de recrutement des étudiants en masters et doctorats	30/06/2024	CI092 01001 005277870003 01	AFRIQUE	Fonds reçus des frais de concours de recrutement des étudiants en masters et doctorats
	7 293	4 784 000	International	Frais écolage des étudiants en Masters 1& 2	30/07/2024	CI092 01001 005277870003 01	AFRIQUE	Fonds reçus des frais d'inscription des étudiants en masters 1&2
	4 083	2 678 563	National	Frais concours de recrutement des étudiants en masters et doctorats	30/07/2024	CI092 01001 005277870003 01	AFRIQUE	Fonds reçus des frais de concours de recrutement des étudiants en masters et doctorats

	13 812	9 060 400	National	Frais écolage des étudiants en Masters 1	30/09/2024	CI092 01001 005277870003 01	AFRIQUE	Fonds reçus des frais d'inscription des étudiants en masters 1
	3 927	2 576 000	National	Frais écolage des étudiants en Masters 2	31/10/2024	CI092 01001 005277870003 01	AFRIQUE	Fonds reçus des frais d'inscription des étudiants en masters 2
	1 067	700 200	National	Frais écolage des étudiants en Masters 1	31/10/2024	CI092 01001 005277870003 01	AFRIQUE	Fonds reçus des frais de scolarité des étudiants en masters 1
	7 226	4 740 000	National	Frais concours de recrutement des étudiants en masters et doctorats	30/11/2024	CI092 01001 005277870003 01	AFRIQUE	Fonds reçus des frais de concours de recrutement des étudiants en masters et doctorats
	11 251	7 380 000	National	Frais concours de recrutement des étudiants en masters et doctorats	30/11/2024	CI092 01001 005277870003 01	AFRIQUE	Fonds reçus des frais de concours de recrutement des étudiants en masters et doctorats
	839	550 200	National	Frais écolage des étudiants en Masters 1	31/11/2024	CI092 01001 005277870003 01	AFRIQUE	Fonds reçus des frais de scolarité des étudiants en masters 1
	3 927	2 576 000	National	Frais écolage des étudiants en Masters 2	31/11/2024	CI092 01001 005277870003 01	AFRIQUE	Fonds reçus des frais d'inscription des étudiants en masters 2
	3 927	2 576 000	National	Frais écolage des étudiants en Masters 2	31/12/2024	CI092 01001 005277870003 01	AFRIQUE	Fonds reçus des frais d'inscription des étudiants en masters 2
	6 324	4 148 100	National	Frais écolage des étudiants en Masters 1	31/12/2024	CI092 01001 005277870003 01	AFRIQUE	Fonds reçus des frais de scolarité des étudiants en masters 1
TOTAL	107 803	70 714 063						

REVENUS GENERES ISSUS DES CONVENTIONS

	MONTANT (EURO)	MONTANT ORIGINAL FCFA	TYPE DE SOURCE	SOURCE	DATE DE RECEPTION	COORDONNEES BANCAIRES	REGION	DESTINATION DES FONDS
	229 846	150 769 224	International	Commission de l'Union Européenne (Bruxelles) RESING/UE	04/06/2024	CI059 04038 120231906008 05	Europe	Fonds reçus pour financement des bourses de master et de doctorat dans le cadre du projet de mobilité Interafricaine entre 5 établissements d'enseignement supérieur (INP-HB- de Yamoussoukro, ESP de Dakar, ENSP de Yaoundé, EMI de Rabat et 2iE de Ouagadougou)
TOTAL	229 846	150 769 224						

RELEVÉ DE COMPTE

Numéro de compte 120231906008
Devise XOF
Solde d'ouverture 190 336 075
Solde de clôture 333 292 111
Solde disponible 333 315 025
Effets en instance -22 914
Total débit 7 813 188
Total Crédit 150 769 224
Période de 01-JUN-2024 To 30-JUN-2024

INP HB PROJET RESING

1093 YAMOUSSOUKRO 2250747741667
2250101010910 COTE D'IVOIRE

147112

Date Transaction	Description	Code Instrument	Date de valeur	Débit	Crédit	Solde
04/06/24	REF : K01INFT241560545 // 2024053100012036 TRANSFERT DE FONDS - RECUS // TRANSFERT DE FONDS - RECUS: 2024053100012036 trf b/o 1/THE EUROPEAN COMMISSION In 24R4007853 624182 DANAF 1 2020 1 CI	K01INFT241560	04/06/24		150 769 224	341 105 299
07/06/24	REF : K38FTRQ241590505 // TRANSFERT DE FONDS - MEME CLIENT // TRANSFERT DE FONDS - MEME CLIENT-PAIEMENT DE LA PRIME D INSTALLATION POUR LA 2EME COHORTE MASTER DU PROJET RESING DE L'ANNEE ACADEMIQUE 2023-2024		07/06/24	338 189		340 767 110
07/06/24	REF : K38FTRQ241590004 // TRANSFERT DE FONDS - MEME CLIENT // TRANSFERT DE FONDS - MEME CLIENT-PAIEMENT DE LA PRIME D INSTALLATION POUR LA 2EME COHORTE MASTER DU PROJET RESING DE L'ANNEE ACADEMIQUE 2023-2024		07/06/24	338 189		340 428 921
07/06/24	REF : K38FTRQ241590003 // TRANSFERT DE FONDS - MEME CLIENT // TRANSFERT DE FONDS - MEME CLIENT-PAIEMENT DE LA PRIME D INSTALLATION POUR LA 2EME COHORTE MASTER DU PROJET RESING DE L'ANNEE ACADEMIQUE 2023-2024		07/06/24	338 189		340 090 732
07/06/24	REF : K38FTRQ241590002 // TRANSFERT DE FONDS - MEME CLIENT // TRANSFERT DE FONDS - MEME CLIENT-PAIEMENT DE LA PRIME D INSTALLATION POUR LA 2EME COHORTE MASTER DU PROJET RESING DE L'ANNEE ACADEMIQUE 2023-2024		07/06/24	338 189		339 752 543
07/06/24	REF : K38FTRQ241590001 // TRANSFERT DE FONDS - MEME CLIENT // TRANSFERT DE FONDS - MEME CLIENT-PAIEMENT DE LA PRIME D INSTALLATION POUR LA 2EME COHORTE MASTER DU PROJET RESING DE L'ANNEE ACADEMIQUE 2023-2024		07/06/24	338 189		339 414 354
07/06/24	REF : K38FTRQ241590504 // TRANSFERT DE FONDS - MEME CLIENT // TRANSFERT DE FONDS - MEME CLIENT-PAIEMENT DE LA PRIME D INSTALLATION POUR LA 2EME COHORTE MASTER DU PROJET RESING DE L'ANNEE ACADEMIQUE 2023-2024		07/06/24	338 189		339 076 165

VEUILLEZ AVOIR L'OBLIGEANCE DE VERIFIER L'EXACTITUDE DE CE RELEVÉ. IL SERA CONSIDERE APPROUVE SAUF
RECLAMATION
ECRITE DE VOTRE PART AU DIRECTEUR DE L'AUDIT INTERNE DE CETTE AGENCE DANS LES 30 JOURS QUI SUIVRONT LA
DATE DU RELEVÉ.